



<http://smast-cgt.fr/>

Compte rendu de CLC DFAS du 1^{er} juin 2017

Etaient présents :

Administration : Mme Valérie Delahaye-Guillocheau, M. Patrick Le Gall, M. Dominique Varry, Mme Véronique Deffrasnes, M. Jean-Marc Betemps, M. Eric Glippa, Mme Isabelle Lerat-Petitjean, Mme Laurence Bernheim, Mme Hélène Le Morvan ;

UNSA : Nadine Renaud ;

CGT : Béatrice Leroy, Laurent Paré, Jérôme Roy ;

1. Impact de la composition du nouveau gouvernement sur le fonctionnement de la DFAS

Au-delà des impacts récurrents (départ des cabinets, installation de nouveaux conseillers en lien avec le Bureau du Cabinet), la composition du gouvernement a un impact en termes d'organisation budgétaire-comptable. Le basculement de la DJEPVA au Ministère de l'éducation nationale a des incidences :

- en gestion sur la chaîne de la dépense (nécessité d'une convention de gestion en amont pour faciliter le travail des gestionnaires) ;
- sur la préparation budgétaire 2018 (afin de déterminer qui portera la négociation auprès de la direction du budget).

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la première fois que la DFAS est confrontée à des changements de configuration, et l'essentiel est mis en œuvre pour réduire l'impact sur le travail quotidien des agents.

La volonté de composer des cabinets ministériels resserrés, affirmée non par voie de circulaire mais par décret, peut entraîner une modification des relations entre cabinets et directions d'administration centrale.

2. Information sur les principes d'attribution du CIA 2017 à la DFAS

L'année 2016 sera l'année de référence sur laquelle la campagne du CIA 2017 sera basée :

En conséquence, compte-tenu de l'entretien professionnel, le CIA 2017 sera versé aux agents courant juin/juillet 2017 en tenant compte de la manière de servir au cours de l'année 2016.

L'enveloppe CIA reste identique à celle de fin 2016, et la latitude de gestion est laissée à chaque sous-direction, avec regards croisés jusqu'en CODIR. Il peut y avoir

des évolutions pour des manières de servir constatées entre septembre et décembre 2016, ce qui reste très marginal. Bien entendu, sont récompensés les agents qui ne sont pas « en roue libre », mais qui « mouillent la chemise », pour reprendre l'expression utilisée, et restent tard sur leur lieu de travail.

Le CIA sera porté sur la paie de juin ou de juillet, quand la DRH aura validé le tableau de synthèse communiqué par les directions.

A noter que l'ensemble du dispositif pourrait être revu en 2018.

Pour toute question, l'instruction DRH/SD1G/SD2H/2016/311 du 17 octobre 2016 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au sein des ministères sociaux et à la campagne indemnitaire 2016 fait autorité.

S'agissant de cas signalés d'agents absents pour des raisons de santé, il est précisé que les montants attribués en année pleine sont proratisés uniquement en cas d'absence supérieure à trois mois cumulés sur l'année. Les agents en congés maternité ne sont pas concernés par cette mesure.

La CGT ne cautionne pas ce « nécessaire changement de paradigme » vers une individualisation de la performance, dont les effets ressentis peuvent inciter à la mise en concurrence des agents (d'un même bureau ou d'un même pôle) et sont déplorables en termes de conditions de travail et de relations humaines au sein des collectifs.

La CGT dénonce cette prime au mérite qui faute d'être portée par des critères objectifs, claires et transparents pour les agents, oblige la hiérarchie à individualiser son montant en fonction de critères parfois moraux et trop souvent subjectifs, sans rapport avec les objectifs de l'agent !

3. Point d'avancement du SPSI de l'administration centrale

Une présentation très détaillée en PPT a été faite en séance. Le choix du site est toujours prévu pour fin 2017, et le déménagement prévu pour fin 2019. L'opération, du fait de son montant estimé supérieur à 20 M€, doit faire l'objet d'un traitement spécifique auprès de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE).

La DIE demandait une densification du site Duquesne de 400 postes de travail. Actuellement, le site comporte 2170 Postes de travail, dont -200 en termes d'occupation. De fait, la demande finale porte sur une densification à hauteur de 240 postes de travail.

Des « ambassadeurs » seront nommés dans chaque direction, et seront des relais de communication en faveur du nouveau site.

Une enquête sur les temps de trajet sera mise en œuvre prochainement par un prestataire externe. Le questionnaire, mis en ligne, comprendra des questions ouvertes.

4. Point divers

Point administration : présentation de la nouvelle charte graphique

Présentation des nouveaux logos qui doivent être présents dans les courriers électroniques.

Sur les nouveaux en-têtes de la DFAS sont mentionnés les intitulés de 4 ministères (Solidarités et santé, travail, éducation nationale et sports). S'agissant du visuel, seule figure la Marianne (le logo  disparaît).

Une information sera prochainement communiquée dans les services.

Point administration : regroupement des bureaux SDAB/PPS et SDAB/SBO en un seul.

Le départ prochain du chef du bureau du pilotage des programmes support permet la mise en œuvre d'un rapprochement des bureaux « pilotage des programmes support » et « synthèse budgétaire et des opérateurs » en un seul bureau, en septembre prochain.

L'idée est de créer une entité responsable de la fonction financière ministérielle (travaux de synthèse de 4 missions, 12 programmes budgétaires) plus légitime auprès des autres responsables de programmes, en étant elle-même pilote des programmes 124 et 155.

Les missions des deux bureaux resteront dissociables entre deux « pôles », chacun dirigé par les deux adjoints aux chefs de bureau actuellement en fonction. L'administration insiste sur le fait que les missions des agents ne changeront pas. Les postes actuellement vacants restent à la vacance. Un déménagement est à prévoir pour rapprocher des effectifs actuellement dissociés.

Les agents des bureaux PPS et SBO ont été informés la veille de la CLC.

Beaucoup de dossiers doivent être traités selon deux dimensions (synthèse / pilotage). La CGT alerte la direction sur la nécessité de ne pas mettre les agents des deux bureaux en concurrence (cf. débat plus haut sur le « nouveau paradigme » du CIA). A cette condition, la fusion peut permettre un rapprochement entre agents, un dialogue et un échange.

Point CGT : demande du passage à MOEBIUS de postes bureautiques.

Des postes de travail ne sont actuellement pas passés à Moebius, notamment au CRDM. Ceci a notamment des conséquences en termes de travail en réseau, entre collègues ayant bénéficié de la migration et les autres. L'administration assure que la migration va être effectuée très prochainement.

Point administration : formation Diversité

L'administration demande à ce que soit relayée auprès des agents l'organisation de deux réunions consacrée à la diversité :

- Le vendredi 9 juin 2017 de 10 h à 12 h30 (Auditorium de Duquesne)

- Le mardi 13 juin 2017 de 10 h à 12h30 (Auditorium de Duquesne)

Les inscriptions sont possibles sur :

J:\COMMUN\DIVERSITE\Diversité_Inscription.xlsx

En l'absence d'un nombre suffisant d'inscrits, ces réunions seront ouvertes à d'autres directions.

Point administration : Compte-rendu CGT de la CLC-DFAS

La directrice demande à la CGT de ne plus mettre en ligne sur le site du SMAST-CGT son compte-rendu des sujets et débats abordés lors des CLC de la direction en arguant que seul le relevé de conclusions rédigé par la direction et co-signé par les organisations syndicales et disponible sur <J:\COMMUN\CLC> est suffisant.

La CGT rappelle à la directrice que le règlement de la CLC, dans son article 9, mentionne que « *les relevés de conclusions, approuvés par le président et le secrétaire de la commission locale de concertation, sont portés par tout moyen approprié à la connaissance des personnels en fonction dans la direction et en tout état de cause sur le site intranet des ministères* », sans être exclusif, et sans pouvoir limiter ce qui relève de l'activité syndicale.

Par ailleurs, le réseau interne sur lequel le compte-rendu est rendu disponible ne saurait être assimilable au site intranet.

La CGT s'oppose évidemment à cette requête de la direction et compte bien pouvoir jouir encore longuement de la liberté d'expression qui est la sienne !

Vos représentant.es CGT à la CLC :

Laurent Paré, Jérôme Roy, Jean-Bernard Villance et Béatrice Leroy